

Le paraquat retiré du marché français : un exemple à suivre

Par le Pr D. Belpomme, Président de l'ARTAC, Pour le Comité de soutien de l'Appel de Paris

A l'heure où les Antilles dressent le bilan des dégâts occasionnés par l'ouragan Dean, les habitants de ces îles peuvent tout de même se réjouir d'une récente décision ministérielle. En effet, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a retiré l'autorisation de mise sur le marché du paraquat, un herbicide utilisé aux Antilles pour la culture de la banane. Je salue l'initiative de ce responsable politique, avec lequel je m'étais entretenu en Martinique il y a quelques semaines, au cours d'une mission d'expertise sur le paraquat et le chlordécone.

Cette mission de l'ARTAC suscitée par l'association PUMA (Pour Une Martinique Autrement), ainsi que des études de toxigénomique réalisées par le groupe de recherche de Claude Reiss (CNRS), avaient permis de confirmer que le paraquat était très dangereux, non seulement au plan sanitaire (il altère l'expression de très nombreux gènes), mais aussi au plan agricole (il se fixe dans les argiles du sol, ce qui tend à le rendre infertile). A tel point que le Rapport d'expertise de l'ARTAC conclut que le paraquat est probablement encore plus dangereux que le chlordécone, aujourd'hui retiré du marché après avoir fait de multiples dégâts aux Antilles*.

Le retrait du paraquat du marché français fait suite à l'arrêt de la Cour de Justice européenne du 11 juillet 2007 annulant la directive qui autorisait l'herbicide paraquat. Si on doit beaucoup à la Suède qui a introduit un recours au Tribunal, on doit sans doute aussi au Rapport d'expertise réalisé par l'ARTAC, et au relai effectué en Martinique par l'association PUMA, cet ensemble d'actions convergentes ayant permis de sensibiliser les décideurs français au problème, avant même que les résultats de la Cour de Justice européenne aient été connus.

Au-delà de ce résultat positif qui permettra de préserver les Antilles d'un désastre sanitaire et agricole, sans doute convient-il de mesurer la portée de ce retrait. Tout est possible à condition d'y croire et de le vouloir et à condition qu'ONG, experts scientifiques et professionnels de santé travaillent main dans la main, au-delà des intérêts individuels et financiers, souvent à court terme.

Au moment où un Grenelle de l'environnement doit s'ouvrir, espérons qu'à côté des ONG, des médecins, des professionnels de santé et des scientifiques impliqués dans les problèmes de santé et d'environnement, travailleront dans l'union.

* Le Rapport d'expertise de l'ARTAC en Martinique a été adressé à l'ensemble des parlementaires antillais ainsi qu'à M. Michel Blangy, Directeur de cabinet du Président de la République et à M. Christian Estrosi, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer. Il est disponible sur simple demande à l'ARTAC.